

Lieu de Formation

En inter : dans nos locaux
En intra : dans vos locaux

Nombre de jour : 1 jour

Nombre d'heures : 7h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif :

Tarif individuel : à partir de 250 € HT.

Tarif groupe : minimum 4 personnes
à partir de 990 € HT.

Nous consulter, demande de devis par
téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes et
vidéoprojecteur.

Moyens humains : Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation.
Echanges de bonnes pratiques.
QCM.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français.

Objectifs :

Evaluer les enjeux que représentent les
accidents de la route pour le salarié, son
entreprise et pour la société.

Mesurer les conséquences possibles des
comportements à risques (mauvais entretien
du véhicule, alcool, drogues, utilisation du
téléphone...).

Appréhender les règles de bonne conduite lors
de vos déplacements professionnels.

Personnes concernées :

Toute personne utilisant un véhicule dans
le cadre professionnel, y compris lors des
trajets domicile/travail.

Accessibilité : Nous disposons d'une salle et de
W.C accessibles aux personnes à mobilité
réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations
peuvent s'adapter à vos besoins personnels
spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter
vers un autre organisme, Christian Fleury est à
votre écoute par mail à [admin@fcf-
prevention.com](mailto:admin@fcf-prevention.com)



Organisme de formation professionnel
en prévention des risques

☎ : 06.23.42.67.10

✉ : admin@fcf-prevention.com

CONNAITRE ET PREVENIR LE RISQUE ROUTIER

Généralités sur les risques routiers :

- Enjeux de l'insécurité routière pour l'entreprise.
- Accidents de trajets, de missions, de droit commun.
- Statistiques nationales et professionnelles.

Aspect réglementaire :

- Code du travail : les règlements d'entreprises.
- Code de la route : les différentes infractions, les amendes et le permis à points, la responsabilité éventuelle de l'employeur (article L.121-1).
- Code pénal : la mise en danger d'autrui.
- Code de la sécurité sociale : l'accident de la route/accident de travail, majoration des cotisations.

Véhicule (automobile, VUL) :

- Choix du véhicule, adaptation aux missions, aménagements, matériels de sécurité.
- Entretien et vérifications, chargement, réglementation et impact sur la conduite.

Environnement :

- Infrastructure routière, signalisations.

Conducteur :

- Etat physique du conducteur : alcool, traitements médicamenteux et drogues.
- Installation du conducteur et des passagers : position de conduite, ceinture de sécurité.

Comportement au volant :

- Utilisation du téléphone, avec ou sans kit mains libres.
- Activités à risques : rangements, lecture de carte, grignotages, etc.
- Conduites à tenir en cas de panne, incident, accident corporel.

Organisation des déplacements :

- Planification des tournées.
- Choix et repérage des itinéraires (trafic routier et réseau emprunté).
- Appréciation des distances parcourues (par jour, par mois, par année).
- Temps de conduite.
- Vitesse (pointe, moyenne, autoroute, route, ville).
- Anticipation sur le temps de pause.

EVALUATION

L'évaluation des acquis est réalisée en fin de formation sur la base d'un QCM.

Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

FCF – Fleury Christian Formation
SIRET : 802 277 343 00025

n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Siège social : 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY

Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin

Plateau technique : 9 route de Vernon – 95420 Hodent

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146